

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021**

OBJET : REVISION DU PRIX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Considérant les difficultés rencontrées pour élaborer le budget assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants applicables à compter de ce jour:

-pour la redevance assainissement: seule la partie fixe change: 54€ par compteur, la part variable restant à 0.55€ le m3

-pour la PAC (encaissée lors du raccordement au reseau) elle passe à 2500€ pour les constructions nouvelles et à 1500€ pour les existantes qui ne seraient pas encore raccordées.

OBJET : REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe

Après avis favorable du CDG42 et considérant le peu de candidatures reçues, le Conseil Municipal décide de

- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe au 1^{er} janvier 2022 à raison de 30 heures par semaine
- Dit que ce poste sera pourvu par voie contractuelle pour trois ans allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.
- Décide d'employer, l'agent nommé sur ce poste par contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité du 13 décembre au 31 décembre 2021 à raison de 28h00 par semaine pour mise au courant de la gestion communale.

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal,

- Prend connaissance du Procès-Verbal de constat d'abandon de concessions dans le cimetière communal de LA BENISSON-DIEU dressé le 26 octobre 2021,
- Approuve la mise en œuvre de cette procédure en cette veille de Toussaint, période où les cimetières sont très fréquentés.

OBJET : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE A L'ECOLE

Décompte définitif des travaux réalisés par la SARL GAUDILLET

Le Conseil approuve le décompte définitif des travaux d'un montant de 62 123.93€ HT (coût supplémentaire de 1 192.20€ HT)

- Considérant la qualité de la prestation de l'entreprise GAUDILLET
- Considérant que les crédits budgétaires sont actuellement suffisants pour régler l'entreprise GAUDILLET

OBJET : TRAVAUX A L'ABBAYE – demande de subvention

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les deux devis de l'entreprise BATISSE pour réparation d'une tête de pilier à l'abbaye et le rescellement d'une pierre de corniche sur la chapelle de Nerestang.
- sollicite de l'Etat une subvention la plus élevée possible sur la base de 5 840.00€ HT.

OBJET : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN MUR RUE BERNARD DE CLAIRVAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 septembre 2019, il avait été décidé de reprendre un mur de soutènement rue Bernard de Clairvaux.

Considérant que ni la commune, ni le riverain n'étaient en mesure de justifier sa qualité de propriétaire et considérant également que la commune s'en est servi de panneaux d'affichage électoraux pendant de nombreuses années, les travaux ont été réalisés par la commune et ce, dans un souci de sécurité (la base d'effritait) et d'esthétique (on voyait toujours les traces des emplacements des affiches électorales).

Le Conseil Municipal accepte la participation du riverain au financement de ces travaux à hauteur de 20%.et l'en remercie.

OBJET : PROJET DE HAIES BASSES AUTOUR DE L'ABBAYE

Lors de la réunion du 29 juin dernier, un projet porté par les Amis de l'Abbaye et l'école communale a été longuement débattu ; il s'agissait de la plantation de haies basses destinées à matérialiser l'emplacement de l'ancien cloître relié à l'abbaye.

Le Conseil Municipal était alors partagé et avait alors demandé :

- De revoir la hauteur des haies jugée inappropriée,
- Qui en effectuerait l'entretien.

Dans l'attente d'un projet corrigé en fonction de ces observations, aucune décision avait été arrêtée.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur le projet dont chaque membre a été destinataire avant la réunion de ce jour.

Après avoir constaté qu'aucune modification n'avait été apportée au projet initial et évoqué à nouveau l'entretien du site, il est procédé à un vote à bulletin secret qui donné les résultats suivants :

- Pour : une voix
- Contre : neuf voix
- Blanc : un bulletin

Questions diverses :

- Un point est fait sur les travaux en cours ou qui viennent d'être terminés : le chauffage de l'école (qui va s'occuper de la télégestion ?), ralentisseurs, réfection salle de classe, fossés et accotements, parking de la salle d'animation.
- MME DE FREITAS relate l'accident survenu en limite de sa propriété et rappelle la dangerosité du grand virage sur la RD35 ; elle pose la question de la nécessité d'une barrière de sécurité.
- Site INTERNET de la commune : MME APPOLIS informe de l'avancement de sa création et propose une réunion de la commission communication ; la date du mardi 2 novembre est retenue ; celle du mardi 16 décembre également à 18H30 suivra.
- Quelques dates à retenir : la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10H le jour même ; 13 novembre : repas des anciens ; 19 novembre : les bénévoles de la bibliothèque reçoivent MME Claire Van Kinh
- MME TACHER informe d'un « job dating » le 25 janvier à la salle d'animation. Ce serait au moins 25 entreprises qui sont en recherche de personnel.
- Pour finir M. GROUILLER rappelle que dans le programme de mandat défini au moment des élections municipales, il était question d'un conseil municipal d'enfants ; ce sujet sera étudié très prochainement.